

Un bac jaune fermé ? Oui mais correctement 😊

Les jours de forte bourrasque, il n'est pas rare de voir des bacs d'emballages et de papier renversés.

Pour éviter de retrouver des déchets recyclables au sol, en premier lieu regrouper votre bac avec ceux de vos voisins et l'ouverture du couvercle dans le sens contraire du vent.

En deuxième lieu, le service déchet de la CCPL propose un kit à installer uniquement sur le bac jaune pour maintenir le couvercle fermé. L'élastique est à **mettre seulement le jour de la collecte en cas de vent** pour limiter l'envol de déchets dans la nature.

Le kit est fourni avec une notice, merci de l'installer correctement pour un bon fonctionnement de la collecte 😊.

N'hésitez pas à venir vous en procurer en Mairie !

A ne pas oublier ...

La poubelle des emballages et du papier n'est pas la cousine de la déchèterie. Elle est destinée à recevoir **TOUS les emballages ménagers et le papier** :

- **Les emballages ménagers en plastique** : bouteilles et flacons mais également les pots, barquettes, tubes, films, sacs et sachets plastiques
- **La cartonnette**
- **Les briques alimentaires**
- **Les emballages métalliques** : conserves, cannettes, aérosols, barquettes et tous les petits alus : capsules de café, capsules de bières, cerclages métalliques des bouteilles de pétillants, blisters de médicaments vides, papier aluminium des tablettes de chocolat, couvercles des pots, bocal et bouteilles en verre, ...
- **Le papier** : journaux, magazines, publicités, courriers, ...

TOUS ces emballages ménagers doivent être déposés **bien vidés, en vrac** - sans sac - **non emboîtés** et **biens séparés*** pour un bon tri au centre de tri TriGlaz à Plouédern.

**bien séparés, c'est-à-dire, j'enlève l'opercule du pot de yaourt ou de la barquette de charcuterie, je sépare chaque élément du paquet de gâteau (cartonnette, film plastique et barquette plastique), j'enlève le blister des magazines et publicités avant de les jeter, ... TOUT va dans le bac jaune mais séparément, sinon ils ne pourront pas être revalorisés.*

L'atelier ZD du mois d'octobre

Lundi 12 octobre – à 17h30 ou à 18h30 – à la CCPL, Landivisiau

Permanence vente de composteur.

Inscription préalable obligatoire au 02.98.68.42.41 ou l.marc@paysdelandi.com

La CCPL propose un composteur de 400 L en plastique à tarif préférentiel de 25 €, valable une seule fois par foyer et le nombre de composteur limité à 3 par foyer, le deuxième et troisième sont vendus au prix coûtant de 50€.

Le TRI en + du mois d'octobre

Que faire des objets en plastique ?

Si vous souhaitez vous débarrasser d'objet en plastique ou que vous avez des objets en plastique cassés, il ne s'agit pas d'emballage mais bien d'objet, vous devez **les déposer en déchèterie**. Ils n'ont pas leur place au centre de tri TRIGLAZ à Plouédern.

Contact

Pays de Landivisiau Communautés de Communes

Laetitia MARC – chargée de prévention, de tri et de réduction des déchets – 02.98.68.42.41 – l.marc@paysdelandi.com